



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**Mardi 3 février 2026 à 19h30
Au siège du SISAM**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 3 FEVRIER à 19h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, le 20 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOUVIER, Présidente.

Date de convocation du Conseil Syndical : le 20 janvier 2026

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

Le compte rendu de la séance du mardi 11 décembre 2025, est arrêté et adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Dominique JORDAN

2026020303 Compte de gestion 2025

Mme la Vice-Présidente aux finances Kathy CHATELAIN présente le compte de gestion 2025 qui est le compte de résultats du Comptable public. Le Comptable public doit le transmettre à l'ordonnateur, au plus tard, avant le 30 mai de l'année N+1. Il établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il fait apparaître les opérations, recettes et dépenses, réalisées durant l'exercice, les opérations de trésorerie, les créances et dettes, le patrimoine, un bilan d'entrée avec la situation financière en début d'exercice et un bilan de sortie avec la situation financière en fin d'exercice.

La Vice-Présidente informe les membres du conseil que le compte de gestion est conforme aux écritures compte administratif 2025.

Section	Résultats de clôture 2024 (intégration des résultats antérieurs)	Affectation à l'investis.	Résultat d'exécution 2025	Résultat de clôture 2025	Solde restes à réaliser	Résultats de clôture 2025 (avec RAR)
Fonctionnement	323 425,67	-242 988,54	170 203,39	250 640,52		250 640,52
Investissement	-140 414,71	0,00	93 231,29	-47 183,42	-66 374,00	-113 557,42
Total	183 010,96	-242 988,54	263 434,68	203 457,10	-66 374,00	137 083,10

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
ADOPE le compte de gestion de l'exercice 2025 du SISAM.

2026020304 Compte administratif 2025

Mme Kathy CHATELAIN détaille le compte administratif 2025 qui se présente comme suit.

Section de fonctionnement

DÉPENSES		BP 2025	CA 2025	RECETTES	BP 2025	CA 2025
O11	Charges à caractère général	807 999,46	708 105,21	O02 Excédent Antérieur reporté	80 437,13	
O12	Charges de personnel	231 401,54	229 335,23	O13 Atténuation de charges	0,00	107,58
O14	Atténuation de produits	0,00	0,00	O42 Produits des services	0,00	278,92
O23	Virement à la section investissement	119 000,00		O42 Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre entre section	11 000,00	9 847,22	74 Dotations et participations	1 619 926,11	1 630 304,51
65	Autres charges de gestion courante	589 200,00	484 266,15	75 Autres produits de gestion courante	89 121,70	67 516,52
66	Charges financières	28 883,94	25 439,94	77 Produits exceptionnels	0,00	34,52
67	Charges spécifiques	2 000,00	1 995,56	16		3 555,90
	Rattachement des charges		72 604,25			
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		1 789 484,94	1 531 594,56	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 789 484,94	1 701 797,95

Section d' investissement

DÉPENSES		BP 2025	CA 2025	RECETTES	BP 2025	CA 2025
O01	Solde d'exécution reporté	140 414,71		O01 Solde d'exécution reporté		
O40	Opérations d'ordre entre section			O21 Virement de la section de fonctionnement	119 000,00	
16	Capital des emprunts	121 806,42	119 450,88	O40 Opérations d'ordre entre section	11 000,00	9 847,22
20	Immo. Incorp. (dont Frais d'études)	1 205,00	0,00	10222 Dotations, Réserve (FCTVA)	14 025,00	14 025,02
21	Immo Corp. (Terrain, matériel, bâtiment)	220 000,00	131 810,07	1068 Affectation résultat N-1	242 988,54	242 988,54
23	Immo en cours (Construction, installation)	273 587,41	225 885,04	13 Subventions d'investissement	70 000,00	0,00
	RAR			16 Recours à l'emprunt	300 000,00	300 000,00
				21 Immo corporelles		3 516,50
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		757 013,54	477 145,99	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	757 013,54	570 377,28

EXECUTION DU BUDGET SISAM 2025

Période du 1er janvier au 31 décembre 2025

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 531 594,56	1 701 797,95	170 203,39
	Section d'investissement	477 145,99	570 377,28	93 231,29
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	80 437,13	80 437,13
	Report en section d'investissement (001)	140 414,71		-140 414,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	TOTAL (réalisations + reports)	2 149 155,26	2 352 612,36	203 457,10
	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	66 374,00	0,00	-66 374,00
RESULTAT CUMULE	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	66 374,00	0,00	-66 374,00
	Section de fonctionnement	1 531 594,56	1 782 235,08	250 640,52
	Section d'investissement	683 934,70	570 377,28	-113 557,42
	TOTAL CUMULE	2 215 529,26	2 352 612,36	137 083,10

Madame la Présidente Fatima BOUVIER a quitté l'assemblée afin de permettre aux membres du Conseil Syndical de débattre et d'adopter le compte administratif 2025.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le compte administratif 2025.

2026020305 Affectation de résultat de fonctionnement 2025

La Vice-Présidente Kathy CHATELAIN après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2025 du comptable assignataire, considérant les résultats de clôture 2025 et les restes à réaliser 2025, propose de délibérer sur l'affectation des résultats comme suit.

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	1 531 594,56
Recettes (b)	1 701 797,95
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	170 203,39
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	80 437,13
Résultat fonctionnement (e=c+d)	250 640,52

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	570 377,28
	Excédent N-1 d'investissement (b)	0,00 €
	Excédent	570 377,28
Dépenses	Dépenses N (d)	477 145,99
	Déficit N-1 investissement (e)	140 414,71
	Dépenses totales (f=d+e)	617 560,70
Solde d'exécution (g=c-f)		-47 183,42
Restes à réaliser	Recettes	0,00
	Dépenses	66 374,00
	Solde (h)	-66 374,00
Résultat d'investissement (i=g+h)		-113 557,42

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats de clôture 2025	
Excédent de fonctionnement	250 640,52
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser)	-47 183,42
Résultat global de clôture	203 457,10

En intégrant les restes à réaliser, le résultat est le suivant :

Résultats 2025	
Excédent de fonctionnement	250 640,52
Résultat d'investissement (dont restes à réaliser)	-113 557,42
Résultat global de clôture	137 083,10

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au conseil syndical de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur BP 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	113 557,42 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	137 083,10 €
Déficit de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépenses)	47 183,42 €

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE l'affectation de résultat 2025.

2026020306 Approbation du budget primitif 2026

À la suite du débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2025, la Vice-Présidente aux finances, Kathy CHATELAIN présente et soumet à approbation du Conseil Syndical, le projet de budget primitif 2026, résumé comme suit :

Section de fonctionnement

DÉPENSES		BP 2026	RECETTES		BP 2026
O11	Charges à caractère général	1 105 619,50	OO2	Excédent Antérieur reporté	137 083,10
O12	Charges de personnel	392 575,53	O13	Atténuation de charges	0,00
O14	Atténuation de produits	0,00	70	Produits des services	150,00
O23	Virement à la section investissement	111 050,41	O42	Opérations d'ordre entre section	
O42	Opérations d'ordre entre section	20 000,00	74	Dotations et participations	1 655 704,96
65	Autres charges de gestion courante	182 200,00	75	Autres produits de gestion courante	68 507,38
66	Charges financières	50 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	16		
	Rattachement des charges				
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		1 861 445,44	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 861 445,44

Section d' Investissement

DÉPENSES		BP 2026	RECETTES		BP 2026
OO1	Solde d'exécution reporté	47 183,42	OO1	Solde d'exécution reporté	
O40	Opérations d'ordre entre section		O21	Virement de la section de fonctionnement	111 050,41
16	Capital des emprunts	140 000,00	O40	Opérations d'ordre entre section	20 000,00
20	Immo. Incorp. (dont Frais d'études)	1 500,00	10222	Dotations, Réserves (FCTVA)	17 526,78
21	Immo Corp. (Terrain, matériel, bâtiment)	244 555,19	1068	Affectation résultat N-1	113 557,42
23	Immo en cours (Construction, installation)	1 600 000,00	13	Subventions d'investissement	537 478,00
	RAR	66 374,00	16	Recours à l'emprunt	1 300 000,00
			21	Immo corporelles	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		2 099 612,61	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 099 612,61

Il est précisé que le recours aux interventions des services techniques des communes membres du SISAM sera privilégié pour la réalisation de petits travaux comme cela a été le cas lors de la rénovation du local La ruche ou des travaux d'aménagement de l'espace ludique et sportif de Margencel.

Le SISAM se chargera des achats de matériels et la commune concernée facturera le coût relatif aux ressources humaines mobilisées. Ainsi, la plantation d'arbres sur le site de la crèche -Les coccinelles- en bordure de la route pourrait être confiée à la commune de Sciez. Cette préconisation de la PMI permettrait de réduire les nuisances liées à cet axe routier et de préserver les jeunes enfants de la structure.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2026.

2026020307 Montants et échéancier des versements des communes 2026

Kathy Chatelain présente les montants et l'échéancier des versements des communes aux SISAM. Il est ici distingué le coût réel affecté à chaque commune au titre de la mise en œuvre de la compétence surveillance du temps méridien des autres dépenses soumises à la clé de répartition telle que définie dans les statuts du SISAM.

Sciez-sur-Léman		715 506,78 €
Coût TM	MAD Agents	118 425,56
	CE	19 250,34
Participation hors TM		577 830,88
Anthy-sur-Léman		425 175,47 €
Coût TM	MAD agents	30 396,52
	CE	9 558,36
Participation hors TM		385 220,59
Margencel		291 212,72 €
Coût TM	MAD agents	25 758,85
	CE	24 691,00
Participation hors TM		240 762,87
TOTAL		1 431 894,97 €

Participation des communes et échéancier des appels 2026					
	Mars	juin	septembre	novembre	Total des appels
Sciez-sur-Léman	178 876,70 €	178 876,70 €	178 876,70 €	178 876,70 €	715 506,78 €
Anthy-sur-Léman	106 293,87 €	106 293,87 €	106 293,87 €	106 293,87 €	425 175,47 €
Margencel	72 803,18 €	72 803,18 €	72 803,18 €	72 803,18 €	291 212,72 €
TOTAL	357 973,74 €	357 973,74 €	357 973,74 €	357 973,74 €	1 431 894,97 €

Participation des communes et échéancier des appels 2026 HORS TM					
	Mars	juin	septembre	novembre	Total des appels
Sciez-sur-Léman	144 457,72 €	144 457,72 €	144 457,72 €	144 457,72 €	577 830,88 €
Anthy-sur-Léman	96 305,15 €	96 305,15 €	96 305,15 €	96 305,15 €	385 220,59 €
Margencel	60 190,72 €	60 190,72 €	60 190,72 €	60 190,72 €	240 762,87 €
TOTAL	300 953,59 €	300 953,59 €	300 953,59 €	300 953,59 €	1 203 814,34 €

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE les montants et l'échéancier des appels de fonds aux communes pour l'exercice 2026.

2026020308 Convention séjours avec la Fédération des Œuvres Laïques 74 pour la mise en œuvre des séjours du SISAM

La Fédération des Œuvres Laïques Section Vacances UFOVAL, conclut des accords avec des collectivités locales pour animer les séjours colonies de vacances pendant les vacances scolaires.

La FOL, association loi 1901 à but non lucratif, a un projet éducatif connu et apprécié des partenaires, celui-ci servant aux équipes pour élaborer leur projet pédagogique.

Le SISAM propose de confier à la FOL l'organisation et la mise en œuvre des séjours qui se dérouleront durant l'été 2026 pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans du territoire. La volonté du SISAM et de l'association est de mener une action d'intérêt général complémentaire du travail accompli tout au long de l'année. C'est dans l'esprit de continuité et de cohérence pédagogique que ce projet de convention a été établi.

Pour l'été 2026, les séjours ci-dessous ont été choisis :

- **Les Mater' des Glières - Thorens Glières - 3/6 ans** : Premières vacances en douceur : découverte de la nature, jeux en plein air, activités adaptées aux plus petits et vie collective sécurisante.
- **Equit' Glières - Thorens Glières - 7/12 ans** : Séjour au contact des poneys : équitation, soin des animaux, jeux de pleine nature et activités de montagne.
- **Cham' et Colo - Les Houches - 6/10 ans** : Bricolage, activités manuelles, découvertes de sites naturels et grands jeux dans un cadre montagnard.
- **Aqua' Gliss & Aqua' Mix - Les Issambres - 7-8 ans & 9/11 ans** : Mix d'activités aquatiques : sports nautiques, animations estivales et détente au bord de la mer Méditerranée.
- **Aravis Aventures - Thônes - 10/14 ans** : Un séjour sport, nature et sensations au cœur du massif des Aravis.
- **Destination bassin d'Arcachon - Taussat - 7/11 ans** : Séjour varié et rythmé entre terre et océan : sport, jeux et découvertes !
- **Pagayeur du bassin - Taussat -13/17 ans** : Kayak, paddle, sports nautiques et découverte du bassin sans un esprit sportif et convivial.
- **Annecy Element - Lac d'Annecy - Duingt -15/17 ans** : Un concentré d'aventures et de plein air autour du lac d'Annecy.
- **Découverte de la Vallée d'Aulps - Saint-Jean d'Aulps - 12/16 ans** : Cocktail d'activités sportives en montagne alliant baignade et moments de détente.
- **Barcelone : Viva Catalunya ! - 12/17 ans** : Séjour à l'étranger : culture catalane, visites de la ville, plage, découvertes culturelles et ambiance méditerranéenne.

L'UFOVAL se charge de l'organisation, de la gestion et de l'animation des séjours en colonies de vacances pour l'été 2026 et prend en charge les enfants y compris pour le voyage aller et retour au départ de Sciez. Le transport aller et retour de Sciez se fera pour 6 enfants minimum. Si l'effectif est inférieur à 6, les familles devront emmener les enfants à Annemasse (pour les séjours en France) et à Annecy (pour les séjours à l'étranger).

Une ristourne de 7 % est accordée par la FOL 74 sur le tarif séjour (hors transport). Le SISAM participera selon les tranches à hauteur de 50% (T1 à T4), 40% (T5 et T6) et 30% (T7) sur le coût

« séjour + transport » après déduction des remises. Les familles régleront leur reste à charge après déduction des aides. Le SISAM s'engage à régler sa participation à réception de la facture courant septembre.

Tableau des tarifs :

Taussat		Duingt	Saint-Jean d'Aulps	Barcelone
"Destination Bassin d'Arcachon"	"Pagayeur du Bassin"	"Annecy Elément - Lac d'Annecy"	"Découverte de la Vallée d'Aulps"	"i Viva Catalunya !"
7-11 ans	13-17 ans	15-17 ans	12-16 ans	12-17 ans
14 jours		7 jours	7 jours	7 jours
Coût du séjour (incluant la remise earlybooking)	1 099,00 €	695,00 €	639,00 €	869,00 €
Transport au départ de Sciez (sauf Les Puisots en RDV au centre)	220,00 €	65,00 €	65,00 €	450,00 €
Coût global du séjour	1 319,00 €	760,00 €	704,00 €	1 319,00 €
Réduction UFOVAL (7% sur prix du séjour)	76,93 €	48,65 €	44,73 €	60,83 €
Coût global séjour après remise	1 242,07 €	711,35 €	659,27 €	1 258,17 €
Aide du SISAM T1-T4 (50%)	621,04 €	355,68 €	329,64 €	629,09 €
Reste à charge des familles T1-T4	621,03 €	355,67 €	329,63 €	629,08 €
Aide du SISAM T5-T6 (40%)	496,83 €	284,54 €	263,71 €	503,27 €
Reste à charge des familles T5-T6	745,24 €	426,81 €	395,56 €	754,90 €
Aide du SISAM T7 (30%)	372,62 €	213,41 €	197,78 €	377,45 €
Reste à charge des familles T7	869,45 €	497,95 €	461,49 €	880,72 €

	Thorens Glières	Les Houches	Les Issambres		Thônes
	"Les Mater des Glières"	"Equit' Glières"	"Cham' et colo"	"Aqua' Gliss"	"Aqua' Mix"
	3-6 ans	7-12 ans	6-10 ans	7-8 ans	9-11 ans
	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	
Coût du séjour (incluant la remise earlybooking)	575,00 €	667,00 €	589,00 €	580,00 €	
Transport au départ de Sciez (sauf Les Puisots en RDV au centre)	65,00 €	65,00 €	65,00 €	170,00 €	
Coût global du séjour	640,00 €	732,00 €	654,00 €	750,00 €	
Réduction UFOVAL (7% sur prix du séjour)	40,25 €	46,69 €	41,23 €	40,60 €	
Coût global séjour après remise	599,75 €	685,31 €	612,77 €	709,40 €	
Aide du SISAM T1-T4 (50%)	299,88 €	342,66 €	306,39 €	354,70 €	
Reste à charge des familles T1-T4	299,87 €	342,65 €	306,38 €	354,70 €	
Aide du SISAM T5-T6 (40%)	239,90 €	274,12 €	245,11 €	283,76 €	
Reste à charge des familles T5-T6	359,85 €	411,19 €	367,66 €	425,64 €	
Aide du SISAM T7 (30%)	179,93 €	205,59 €	183,83 €	212,82 €	
Reste à charge des familles T7	419,83 €	479,72 €	428,94 €	496,58 €	
					431,54 €

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
 ACCEPTE les termes de la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques Section Vacances
 UFOVAL,
 VALIDE les modalités de participation financières du SISAM,
 AUTORISE la présidente à signer la convention.

2026020309 Validation du règlement de fonctionnement du multi accueil -Les Coccinelles-de La Maison Bleue ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, et l'article L. 1411-7 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 1121-3 et suivants et L. 3121-1 et suivants ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°20250130.03 du 30 janvier 2025 approuvant le principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP), sous forme d'affermage, relative à l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, située 135 chemin des Hutins Vieux, à SCIEZ-SUR-LEMAN, et dont le précédent contrat a expiré le 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°20251104.03 du 4 novembre 2025 portant sur le choix du soumissionnaire LA MAISON BLEUE en tant que délégataire pour la gestion de l'exploitation de la crèche « Les Coccinelles » du 1er janvier 2026 at le 31 décembre 2030 ;

Considérant :

- que le changement d'opérateur nécessite la mise à jour du règlement intérieur de la crèche Les Coccinelles afin de l'adapter aux procédures et aux engagements de l'exploitant La Maison Bleue ;
- que le nouveau règlement intérieur précise les modalités d'accueil, les conditions d'inscription, les règles de fonctionnement quotidiennes, les obligations des familles, les dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène, ainsi que la politique tarifaire ;
- que ce document doit être validé par le Conseil syndical pour permettre son entrée en vigueur et assurer un cadre clair, sécurisé et harmonisé pour les familles, le personnel et l'exploitant.

La présidente précise que la mention relative à l'accueil spécifique des enfants porteur de handicap, page 7, sera retirée. En effet, au nom du principe d'inclusion cette précision n'a pas lieu d'être.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le règlement intérieur de la crèche "Les Coccinelles", tel que présenté en séance AUTORISE la présidente à signer le règlement intérieur, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre AUTORISE l'opérateur La Maison Bleue à communiquer ce règlement intérieur aux familles et à le mettre en application immédiate.

2026020310 Demande de subvention dans le cadre du Contrat Région, du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et autres financeurs éventuels : création d'une crèche intercommunale à Sciez-sur-Léman

Le SISAM a engagé les démarches pour la création d'une crèche intercommunale de 19 berceaux à Sciez-sur-Léman. En effet, le territoire connaît une hausse des besoins en mode de garde pour la petite enfance. Les structures existantes (crèche intercommunale de 60 berceaux et 51 assistantes maternelles) ne permettent plus de répondre pleinement à la demande des familles.

Dans ce contexte, les élus du SISAM ont souhaité renforcer l'offre de garde afin de mieux accompagner le développement du territoire et répondre aux besoins.

Descriptif de l'opération :

Le projet consiste en l'acquisition d'un plateau de 355m² situé sur la commune de Sciez-sur-Léman, livré aménagé pour l'accueil de jeunes enfants. Cette crèche se trouvera en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation à construire au sein du hameau de Bonnatrait.

Le site comprendra :

Un espace intérieur adapté à l'accueil des jeunes enfants et aux professionnels encadrants

Un espace extérieur aménagé garantissant des conditions d'éveil et de sécurité optimales

14 places de stationnement destinées aux familles et au personnel

L'acquisition du plateau s'effectue auprès du bailleur Léman Habitat, qui assure également la gestion du marché de travaux. Le cabinet d'architectes 58bis a la charge du gros œuvre pour la construction du bâtiment. En amont, une étude de faisabilité et un pré projet d'aménagement ont été réalisés.

Objectifs poursuivis :

- Répondre à la demande croissante de places en crèche sur le territoire,
- Favoriser l'attractivité locale en offrant de solutions de garde adaptées aux besoins des familles, des entreprises locales et de leurs salariés,
- Offrir des places d'accueil aux acteurs de la sécurité civile locale (pompiers, gendarmes, police intercommunale), au corps médical ainsi qu'aux agents en charge des accueils du SISAM
- Améliorer le bien-être des familles afin qu'elles puissent concilier vie personnelle et professionnelle
- Contribuer au dynamisme du territoire par la création d'un équipement de proximité moderne et fonctionnel.

Ainsi, la création d'une crèche s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement local et social, au service des familles. Pour contribuer au financement de cette opération, le SISAM s'engage dans les démarches pour solliciter une subvention auprès de la Dotation d'Equipment des Territoires Ruraux (DETR), du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et autres financeurs éventuels. Ces travaux se commenceront au cours de l'année 2026.

Début des travaux / durée :

Début des travaux : prévu au printemps 2026

Durée : estimée à 18 mois

Coût prévisionnel global :

Le montant global prévisionnel de l'opération est estimé à 1 346 042 € HT
 (Soit 1 631 225€ TTC)

Création d'une crèche 19 berceaux	Coût (HT)
Etudes	8 400€
Acquisition d'un plateau livré fini	1 346 042€
Mobilier et équipement	95 300€
Frais accessoires, imprévus, etc. (10%)	144 134€
Coût total de l'opération HT	1 593 876€
TVA20%	318 775€
Coût total de l'opération TTC	1 912 651€

Pour le CDAS et le contrat Region :

	CONTRAT Région	CDAS 2026
Etudes	8 400€	8 400€
Acquisition d'un plateau livré fini	1 346 042€	1 346 042€
Mobilier et équipement nécessaire au fonctionnement de la crèche	88 948€	88 948€
Frais accessoires, imprévus, etc. (10%)	143 499€	143 499€
Montant éligible	1 586 889€	1 586 889€
%du montant éligible	12%	30%
Montant de l'aide demandée	190 427€	476 067€
Pourcentage du coût global du projet	11,95%	29,87%

Pour la CAF :

	CAF
Etudes	8 400€
Acquisition d'un plateau livré fini	1 346 042€
Mobilier, équipement et dotation d'ouverture	95 300€
Frais accessoires, imprévus, etc. (10%)	144 134€
Montant éligible	1 593 876€
Socle de base (7000€/place)	133 000€
Majoration "ratrapage territorial" (3500€/place)	66 500€
Potentiel financier (de 4000€ à 7000€/place)	104 500€
Montant de l'aide demandée	304 000€
Pourcentage du coût global du projet	19,07%

Pour la DETR :

DETR 2026	
Etudes	8 400 €
Acquisition d'un plateau livré fini	1 346 042 €
Mobilier fixe	17 176 €
Frais accessoires, imprévus, etc. (10%)	136 322 €
Montant éligible	1 499 540 €
% du montant éligible	20%
Montant de l'aide demandée	299 908 €
Pourcentage du coût global du projet	18,82%

Plan de financement global :

Projet	Coût du projet HT	Financeurs	Financement	Assiette éligible	Taux	Subvention demandée	% du coût total
Création d'une crèche intercommunale 19 berceaux à Sciez-sur-Léman	1 593 876 €	ETAT	DETR2026	1 499 540 €	20%	299 908 €	18,82
		REGION	Contrat Région	1 586 889 €	12%	190 427 €	11,95
		DEPARTEMENT	CDAS2026	1 586 889 €	30%	476 067 €	29,87
		CAF	PIAE(plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant)	1 593 876 €	Montant /place	304 000 €	19,07
		SISAM	Emprunt	/	/	323 475,00 €	20,29
						1 593 876 €	100

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE la Présidente à effectuer toutes les démarches pour l'obtention de financements et à signer tous les documents afférents.

PRECISER que les recettes seront inscrites au budget 2026 et le seront autant que de besoin sur les budgets suivants.

2026020311 Tarif des accueils

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain conseil syndical.

2026020312 Convention d'adhésion au service de renforts et accompagnements spécifiques du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Vu les dispositions du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L452-1 à L452-48 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, et en particulier son article 27,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose, dans le cadre de ses missions facultatives, un certain nombre de prestations dont l'objectif est d'apporter un renfort temporaire en effectifs, mais également des accompagnements spécifiques en matière de ressources humaines ;

Considérant que l'ensemble de ces prestations est accessible par l'adhésion à une convention cadre, permettant de mobiliser tout ou partie d'entre elles en cas de besoin ;

Vu l'intérêt significatif que peut représenter pour la collectivité l'accès à ces différents services ;

Vu le projet de convention cadre décrivant l'ensemble des missions déclinées à ce titre par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, ses modalités d'utilisation ainsi que ses conditions financières.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE la sollicitation du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations de renforts et accompagnements spécifiques qu'il propose aux collectivités dans le cadre de ses services facultatifs, et de la convention cadre qui s'y attache ; AUTORISE Madame la Présidente à conclure la convention cadre correspondante, selon modèle annexé à la présente délibération.

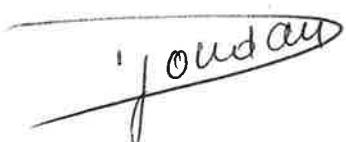
QUESTIONS DIVERSES

Fatima BOUVIER souhaite remercier l'ensemble des élus du SISAM pour leur investissement tout au long de ce mandat. En effet, ce conseil syndical sera le dernier de cette mandature.

Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées, lève la séance à 22h15.

Procès-verbal de séance dressé le 3 février 2026 par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée du 3 février 2025

Le Secrétaire de séance,
Dominique JORDAN



La Présidente,
Fatima BOUVIER

